



# Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale  
15 juin 2010  
Français  
Original: anglais

---

**Conseil du commerce et du développement**  
**Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme**  
**Cinquante-sixième session**  
Genève, 6-8 septembre 2010  
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

## Ordre du jour provisoire annoté

### I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement.
4. Évaluation d'activités de coopération technique:
  - a) Évaluation approfondie des activités de coopération technique de la CNUCED consacrées aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral, aux petits États insulaires en développement et aux petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables;
  - b) Rapport intérimaire sur l'application des recommandations issues de l'évaluation externe indépendante du programme de la CNUCED relatif aux produits de base .
5. Ordre du jour provisoire de la cinquante-septième session du Groupe de travail.
6. Questions diverses.
7. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

### II. Annotations à l'ordre du jour provisoire

#### Point 1 Élection du Bureau

1. En application du paragraphe 3 de l'article 64 du Règlement intérieur du Conseil du commerce et du développement, et conformément au cycle de roulement prévu pour l'élection du Président et du Vice-Président/Rapporteur, le Président du Groupe de travail à

sa cinquante-sixième session sera le représentant de l'un des États membres de la liste C et le Vice-Président/Rapporteur, celui d'un État membre de la liste B.

## **Point 2**

### **Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

2. Le Groupe de travail sera invité à approuver l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-sixième session, reproduit dans la section I plus haut.

#### *Documentation*

TD/B/WP/221                      Ordre du jour provisoire annoté

## **Point 3**

### **Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement**

3. Pour l'examen de ce point, le Groupe de travail sera saisi du rapport du Secrétaire général de la CNUCED intitulé «Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement» (TD/B/WP/222), qui porte sur les activités entreprises en 2009. Ce rapport est soumis à la fois au Groupe de travail à sa cinquante-sixième session et au Conseil du commerce et du développement à sa cinquante-septième session; il contient des renseignements analytiques sur les différentes sources de financement des activités de coopération technique de la CNUCED, à savoir les contributions volontaires et leur répartition par domaine thématique et par région ou pays, ainsi qu'une synthèse actualisée de la structure et des principales caractéristiques des programmes et des projets de coopération technique DE LA cnuCED.

4. L'annexe I au rapport susmentionné, intitulée «Review of activities undertaken in 2009» (TD/B/WP/222/Add.1), donne une vue d'ensemble des activités de coopération technique entreprises en 2009 au titre de divers programmes et projets; on y trouvera des renseignements généraux sur les activités, ainsi que sur leur impact et les résultats obtenus.

5. L'annexe II au rapport susmentionné, intitulée «Statistical tables» (TD/B/WP/222/Add.2), contient des données sur les contributions financières, les dépenses par projet et la répartition des activités entre les différentes régions et les différents programmes; on y trouvera également une liste de projets en cours d'exécution en 2009.

6. Au titre de ce point de l'ordre du jour, et conformément au paragraphe 220 de l'Accord d'Accra et au paragraphe 7 de la décision 495(LV) du Conseil du commerce et du développement, les bénéficiaires, les donateurs et le secrétariat pourront avoir des discussions et des consultations sur tous les sujets touchant aux activités de coopération technique de la CNUCED.

*Documentation*

TD/B/WP/222	Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement
TD/B/WP/222/Add.1	Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement – Annexe I: Review of activities undertaken in 2009 (en anglais seulement)
TD/B/WP/222/Add.2	Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement – Annexe II: Statistical tables (en anglais seulement)

**Point 4****Évaluation d'activités de coopération technique:**

**a) Évaluation approfondie des activités de coopération technique de la CNUCED consacrées aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral, aux petits États insulaires en développement et aux petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables**

7. Dans le cadre de son évaluation annuelle approfondie d'un programme de la CNUCED, le Groupe de travail a approuvé, à sa cinquante-troisième session en septembre 2009, le plan d'évaluation pour 2010. Conformément à ce plan, il sera saisi d'une évaluation approfondie des activités de coopération technique de la CNUCED consacrées aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral, aux petits États insulaires en développement et aux petits États économiquement et structurellement faibles et vulnérables. Le rapport d'évaluation sera établi par une équipe indépendante composée d'un évaluateur professionnel possédant une vaste expérience dans le domaine considéré et de deux autres membres familiers des programmes de la CNUCED, qui participent en outre régulièrement aux travaux des organes intergouvernementaux de la CNUCED.

**b) Rapport intérimaire sur l'application des recommandations issues de l'évaluation externe indépendante du programme de la CNUCED relatif aux produits de base**

8. À sa cinquante-troisième session, le Groupe de travail a demandé au secrétariat de lui rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations approuvées à sa prochaine session consacrée à la coopération technique. Le secrétariat fera le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de ces recommandations, après avoir dressé un premier bilan à ce sujet à la cinquantième réunion directive du Conseil du commerce et du développement.

*Documentation*

TD/B/WP/223	Évaluation indépendante approfondie des activités de coopération technique de la CNUCED consacrées aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral, aux petits États insulaires en développement et aux petits États économiquement et structurellement faibles et vulnérables
TD/B/WP/224	Évaluation indépendante approfondie des activités de coopération technique de la CNUCED consacrées aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral, aux petits États insulaires en développement et aux petits États économiquement et structurellement faibles et vulnérables: étude de cas sur la Zambie
TD/B/EX(50)/4	Rapport intérimaire sur l'application des recommandations issues de l'évaluation externe indépendante du programme de la CNUCED relatif aux produits de base
TD/B/WP/215	Rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme sur sa cinquante-troisième session

**Point 5**

**Ordre du jour provisoire de la cinquante-septième session du Groupe de travail**

9. Le secrétariat soumettra, au cours de la session, un projet d'ordre du jour provisoire de la prochaine session du Groupe de travail.

**Point 6**

**Questions diverses**

**Point 7**

**Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement**

10. Le rapport sur la cinquante-sixième session du Groupe de travail sera soumis au Conseil du commerce et du développement.

---